

**A l'attention de Sabine Fourcade
Directrice Générale de la cohésion sociale
14 avenue Duquesne
75350 Paris cédex 07 SP**

Mardi 4 octobre 2011

Madame la Directrice Générale,

Les résultats de la première phase de l'étude nationale de coûts (ENC) réalisée auprès de 120 établissements ont été diffusés début septembre. Cette première phase a permis d'élaborer une méthode d'analyse des coûts, qui doit être encore consolidée, et de pré-identifier les groupes homogènes de structure (GHS).

En tant que membres du comité de pilotage national de l'ENC, nous tenons à réaffirmer un certain nombre de positions et de propositions, déjà exprimées auprès de vos services ainsi qu'auprès d'Accenture :

- A ce jour, les établissements qui se sont investis dans le remplissage de la première ENC n'ont eu absolument aucun retour, à l'échelle de leur association, des résultats qui ont été tirés de l'analyse comptable de leurs activités, alors que la DGCS s'était engagée à le faire.

Nous demandons que chaque structure puisse avoir accès à ses données, afin de pouvoir en vérifier la validité.

- Nous avons fait valoir à plusieurs reprises que les premiers repères de coûts émanant de l'ENC ne sauraient être suffisamment représentatifs pour en tirer des repères au niveau national. Seule une généralisation de l'ENC, prévue au premier trimestre 2012, permettra d'avoir des repères fiables à l'échelle nationale.

Nous demandons également une clarification sur les perspectives d'exploitation des premiers résultats de l'ENC dans l'élaboration du budget 2012 qui vont être déposés prochainement aux autorités de tarification s'agissant des structures sous dotation globale de financement.

- La première étude nationale des coûts prévue début 2012 est restreinte aux associations qui interviennent sur le champ de l'hébergement.

Il nous paraît essentiel qu'un même travail soit réalisé sur les activités « hors hébergement », notamment les activités de veille sociale et d'accompagnement social hors les murs (CHRS hors les murs).

- Accenture est en train de travailler sur une simplification de l'outil de recueil de données.

Nous espérons recevoir des éléments écrits sur l'avancée des travaux avant la prochaine réunion du comité de pilotage, le 10 octobre prochain.

L'ENC a toujours été présentée par l'Etat comme un outil clé des futurs dialogues de gestion qui doivent se mettre en place en 2012. Mis à part l'affichage d'une volonté d'instaurer des nouvelles modalités de dialogues budgétaires entre associations et Etat, les conditions pour la mise en place d'un véritable dialogue de gestion partagé n'ont jamais été définies, ni au sein du comité de pilotage de l'ENC, ni au sein du comité de suivi du programme d'accompagnement de la Refondation. **Nous demandons donc un engagement formel de l'Etat quant à la mise en place de ces dialogues et d'une définition partagée sur les conditions de sa mise en œuvre.**

Nous rappelons les principes fondamentaux suivants qui conditionnent l'effectivité d'un véritable dialogue de gestion :

- L'ENC ne peut conduire à la détermination de tarifs plafonds uniques qui s'imposeraient au niveau de chaque GHS et qui rendraient impossible toute marge de manœuvre à une association pour

justifier ses coûts au regard des niveaux et de la qualité des activités qu'elle met en œuvre sur son territoire. Nous demandons la garantie d'un système de fourchettes de coûts au sein de chaque GHS, dont les montants doivent être discutés avec les têtes de réseaux. Cette réflexion n'a pour l'instant pas été engagée au sein du comité de pilotage.

▸ La démarche de l'ENC induit une nouvelle logique de gestion qui rend urgent la nécessité de réfléchir à l'impact que cela va avoir sur le système de tarification qui s'applique aujourd'hui sur le secteur AHI. Au lancement de l'ENC, un groupe de travail sur le futur schéma de gouvernance devait se mettre en place.

Nous demandons à ce qu'un groupe de travail soit effectivement mis en place le plus rapidement possible.

Le dialogue de gestion ne peut se faire qu'à partir de critères partagés entre services de l'Etat et associations. Aujourd'hui, le travail sur les déterminants de coûts est loin d'être abouti. Il doit être poursuivi, c'est l'objet d'une partie du plan d'accompagnement de la Refondation qui vient de démarrer.

Nous souhaitons enfin attirer votre attention **sur la campagne de contractualisation** engagée par les DDCS auprès d'organismes gestionnaires de structures relevant du dispositif Accueil Hébergement Insertion (AHI). Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le rappeler à plusieurs reprises, **nous nous interrogeons fortement sur les modalités proposées de signature de tels contrats qui, dans les documents qui nous sont transmis par nos adhérents, sont présentés comme étant obligatoires pour les opérateurs, et ce sans précision concernant le volet financier** (moyens apportés par l'Etat) plus particulièrement s'agissant des modalités de détermination de la dotation de base, le taux d'évolution de la dotation, la question de l'opposabilité de l'ENC ou de coûts moyens locaux...autant de critères non définis faisant, à notre sens, courir un risque aux organismes gestionnaires dans la tarification annuelle de leurs activités.

A notre sens, une circulaire ne peut pas prévoir les modalités d'une contractualisation obligatoire avec l'Etat pour les organismes gestionnaires. Par ailleurs, les modalités du diagnostic partagé adressé aux CHRS ne font pas état d'une analyse de la situation financière de la structure, pourtant déterminante dans la négociation des moyens nécessaires à la poursuite de l'activité dans un cadre contractuel.

Nous vous rappelons qu'en février dernier, nous vous avons déjà fait savoir que le contrat-cadre proposé dans le projet de circulaire posait problème, alors qu'il était prévu qu'il soit signé par les opérateurs avant la fixation par arrêté de la dotation globale de financement de la structure, qui devait être joint en annexe au contrat après la signature dudit contrat. Le manque de sécurisation de la contractualisation pour les opérateurs, sur le plan financier, avait déjà été dénoncé par les organisations.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de la position commune de nos organisations sur ces différents points essentiels, au moment de la reprise des travaux relatifs à l'EN CET dans un contexte où la campagne de contractualisation s'amplifie dans un certain nombre de départements. Nous vous remercions par avance des réponses que vous pourrez apporter sur ces différents sujets.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, nos meilleures salutations

Pour les associations du comité de pilotage national de l'ENC

Matthieu ANGOTTI, directeur général de la FNARS

Didier PIARD, directeur de l'action sociale de la Croix Rouge Française

Hubert ALLIER, directeur de l'UNIOPSS

Didier MARGUEY, directeur du programme exclusion de la Fondation Armée du Salut

Antoine DUBOUT, président de la FEHAP

Copie : Florence Gérard Chalet